

FITCH CONFIRME LA NOTE « F1+ » DU PROGRAMME DE BILLETS DE TRESORERIE DE L'ACOSS

Fitch Ratings – Paris/Barcelone/Londres - le 27 mai 2010. Fitch Ratings a confirmé la note à court terme « F1+ » attribuée au programme de billets de trésorerie d'un plafond de 25 milliards d'euros de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS).

La confirmation de la note attribuée au programme reflète l'importance stratégique que revêt l'ACOSS dans le système français de sécurité sociale ainsi que son statut d'Etablissement public à caractère administratif (EPA), qui entraîne une garantie de solvabilité et de liquidité implicite de l'Etat et place l'ACOSS dans un environnement de supervision et de contrôles publics très encadrés.

Pour 2010, en raison d'un volume de contributions encaissées moins élevé que prévu et afin de financer des déficits accumulés de 54,1 milliards d'euros, contre 23,9 milliards d'euros en 2009, le dispositif de financement des besoins de trésorerie de l'ACOSS a été élargi, en accord avec l'Etat. Ainsi, l'ACOSS disposera, d'une part, d'un accès sécurisé à des avances de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour un maximum de 31 milliards d'euros (contre 20 milliards d'euros auparavant) en complément d'un programme de billets de trésorerie (BT) dont le plafond initial de 11,5 milliards a été relevé à 25 milliards d'euros pour répondre à ses besoins exceptionnels. De plus, l'ACOSS disposera d'un programme d'*Euro commercial paper*, géré par l'Agence France Trésor, pour un montant total de 20 milliards d'euros.

La note prend également en compte la capacité confirmée de l'ACOSS à gérer et prévoir sa position de trésorerie, son accès sécurisé aux avances de la CDC (notée 'AAA'/stable/'F1+') ainsi que le soutien de l'Etat au travers des reprises de dette opérées par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES, notée 'AAA'/stable/'F1+') depuis 1996. Le déficit de l'ACOSS transféré à la CADES a représenté 27 milliards d'euros en 2009 (10 milliards d'euros en décembre 2008 et 17 milliards d'euros en mars 2009). La note du programme est liée à la note souveraine de la République française. Si cette dernière devait être modifiée, la note du programme serait également affectée.

L'ACOSS a été créée par l'Etat français en 1967 en vue de la gestion active et centralisée des flux financiers des organismes constituant le régime général de la Sécurité sociale (359 milliards d'euros d'encaissements à ce jour). L'ACOSS est aussi en charge de la gestion quotidienne et de l'encadrement de la collecte, par les URSSAF, des cotisations et contributions sociales.

La méthodologie applicable « Critères de Notation des Entités du Secteur Public », publiée le 14 septembre 2009, est disponible sur les sites www.fitchratings.com et www.fitchratings.fr.

Contacts : Guilhem Costes, Barcelone, Tél.: +34 93 323 8410, Christophe Parisot, Paris, Tél.: +33 1 44 29 91 34 ;

Relations presse : Françoise Alos, Paris, Tél.: + (33) 1 44 29 91 22, e-mail : francoise.alos@fitchratings.com

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, WWW.FITCHRATINGS.COM. LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES

APPROPRIÉES, SONT ÉGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE »
DE CE SITE.